

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 4 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quatre novembre à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2016

Etaient présents : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,
Mmes Béatrice DUPUIS, Nathalie CHAMPENOIS, Mrs Jean-Marc DELHOMMEAU, Francis ANTOINE, Jean-Pierre FREMONT, Adjoints,

Mrs Laurent RUHAUT, Jessie WALBECQ, Mmes Dominique ALDEBERT, Martine JUNGBLUTH, Christine LEVEQUE

Absents : Mme Isabelle BIMONT, Mrs Eric CHARLES, Alain BONNEAU (pouvoir à M. DELAGRANGE Michel), Pascal POINDRON (pouvoir à M. WALBECQ Jessie)

Monsieur ANTOINE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'assentiment du conseil municipal concernant le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 23 septembre 2016 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I ORDRE DU JOUR

1. Élaboration du P.L.U : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD)

Afin de pouvoir poursuivre l'élaboration de son PLU, la Commune d'Angicourt doit définir les grandes orientations de son PADD. Ce dernier définit (article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme) :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues par la Commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le bureau d'études Verdi Conseil Cœur de France a présenté les grandes orientations du PADD issues du diagnostic territorial.

Le PADD se compose de trois thèmes majeurs :

- Axe 1 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garant de la qualité du cadre de vie à Angicourt
- Axe 2 : Proposer un développement urbain cohérent et maîtrisé, en conservant le caractère rural du village d'Angicourt
- Axe 3 : Conforter l'activité agricole d'Angicourt et valoriser les potentialités du territoire

L'ensemble des orientations de chacun de ces trois axes sont déclinées et expliquées aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent débattre sur la pertinence de ces dernières.

Dans le cadre de l'axe 1, les orientations sont :

- Préserver les périmètres environnementaux règlementaires et informatifs (ZNIEFF, ENS, ...),
- Protéger les entités naturelles structurantes du territoire et garantir la pérennité des paysages et de la biodiversité,
- Protéger les cônes de vue et les perspectives remarquables,
- Protéger et valoriser les richesses du patrimoine bâti,
- Maintenir la prégnance de la trame végétale dans l'enveloppe urbaine,
- Prendre en compte le risque d'inondation et de mouvement de terrain,
- Préserver l'équilibre hydraulique du territoire et plus précisément les abords du Rhône,
- Favoriser la production et le recours aux énergies renouvelables,
- Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments,

Dans le cadre de l'axe 2 :

- Limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers. A ce titre, la commune a choisi un taux de croissance annuel de **0.7 % maximum** correspondant à l'évolution maximale autorisée par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CCPOH (Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte). Plusieurs élus font remarquer que le taux retenu ne comble pas la perte de population enregistrée sur les dernières années,

- Densifier le cœur du village et renforcer la centralité, en s'appuyant sur la mobilisation du foncier libre dans :
 - les dents creuses,
 - les zones de développement de l'urbanisation situées au cœur du bourg destinées à la fois à de l'habitat et à des équipements publics,
- Prévoir la reconversion du site de l'ancien hôpital Villemin,

Une suggestion d'un membre du conseil municipal portant sur la jonction entre ce site et le village a été soulevée. Cette possibilité est difficilement envisageable pour un problème de cession de terrains ainsi que d'un point de vue du coût. Cette liaison existe néanmoins, depuis toujours, en passant par la commune de Verderonne et restera la liaison principale entre ces deux espaces.

- Prévoir des coupures d'urbanisation, entre Angicourt et les communes limitrophes pour limiter l'étalement urbain,
- Préserver les lisières boisées,
- Proposer une offre de logements et d'équipements diversifiée adaptée aux besoins de la population,
- Assurer le développement des communications numériques au sein du village,
- Valoriser les entrées de bourg,
- Promouvoir les spécificités architecturales locales et veiller à une bonne insertion des constructions dans l'existant,
- Intégrer les principes de l'architecture bioclimatique dans les nouveaux projets.

Dans le cadre de l'axe 3 :

- Pérenniser les exploitations agricoles,
- Préserver les terres agricoles stratégiques,
- Valoriser les abords du Rhône et de ses affluents comme lieux de promenade tout en limitant leur urbanisation,
- Valoriser les sites naturels par le développement d'activités de loisirs,
- Permettre la diversification des bâtiments agricoles (gîtes, chambres d'hôtes, hébergement touristique, ...),
- Favoriser le maintien et l'accueil d'activités (artisanales et commerciales générant peu ou pas de nuisances) sur le territoire,
- Conforter et valoriser les itinéraires et sentiers pédestres pour favoriser la découverte du village dans une logique touristique à l'échelon intercommunal,
- Valoriser les équipements de loisirs,
- Envisager une mixité fonctionnelle sur le site Villemin afin de favoriser sa reconversion (tourisme, enseignement, santé, développement économique, ...),
- Profiter de la bonne desserte pour développer l'activité, et sécuriser les déplacements,
- Favoriser les déplacements en transports en commun et l'intermodalité.

A l'issue de la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide les orientations du PADD (présentation annexée au présent compte-rendu).

2. Choix du prestataire du marché « Travaux de renforcement du réseau basse tension aérien »

Un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de renforcement du réseau basse tension aérien, a été lancé le 30 juillet 2016, avec une date limite de réception des offres au 16 septembre 2016, 18h.

Trois plis ont été réceptionnés.

L'analyse se basait pour 40% sur le prix et 60% sur la valeur technique

Les candidatures reçues ont été étudiées par l'ADTO qui conseille de retenir la candidature de l'entreprise CORETEL.

L'offre de prix est fixée à 43 256 €

Après avoir entendu les analyses, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'offre à retenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne l'entreprise CORETEL, titulaire du marché « renforcement en aérien du réseau basse tension rue Jules Uhry et rue du Colonel Fabien. »
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y affèrent.

II QUESTIONS DIVERSES

1) Sécurité routière

Monsieur le Maire expose 4 problématiques qui devront être traitées en 2017 : vitesse et stationnement des automobilistes, le revêtement des trottoirs et le passage au zérophyto.

Ces quatre problématiques sont liées et nécessitent une prise en compte globale.

Concernant le « zérophyto », une étude va être lancée suite à la réponse positive de l'accord de subvention par l'Agence Eau Seine Normandie.

Concernant la sécurité routière sur la commune d'Angicourt, il s'avère que les principaux axes concernés sont des routes départementales.

Il n'est donc pas possible de prendre des mesures de sécurité sans l'aval du conseil départemental.

Pour cela Monsieur le Maire a rencontré l'Unité Territoriale Départementale (UTD). Un cahier des charges a donc été établi par l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) pour réaliser des comptages sur la commune et analyser les solutions possibles.

Le cahier des charges est présenté au conseil municipal, 8 points de comptage ont été déterminés par l'ADTO, le conseil municipal souhaite qu'un point de comptage soit déplacé.

Les solutions envisagées par ces deux études nous conduiront, par la même occasion, à traiter le stationnement et le revêtement des trottoirs.

2) Éclairage public

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux des remplacements de lanternes en LED.

Les rues du Colonel Fabien, Laisement et du Champ St Vaast sont terminées.

Il était convenu que la rue Bontemps soit faite en même temps, mais Monsieur le Maire a constaté une dizaine de « trous-noirs » dans ces trois rues. Il est proposé de ne pas faire la rue Bontemps pour combler les « trous-noirs », les trois rues seraient donc complètement finies et la rue Bontemps sera concerné dans 3 ans.

Le conseil municipal donne son accord.

3) Bulletin municipal

La société qui publie le bulletin municipal ne peut exceptionnellement pas assurer le service cette année.

Les services administratifs se sont rapprochés d'une autre entreprise, le dossier est en cours.

4) Relève gestion de l'eau pour le PLU

Une analyse de la gestion de l'eau sur la commune est vivement recommandée dans le cadre du PLU, celle-ci estimée à 15 000€ peut bénéficier d'une subvention de 80% de l'agence Eau Seine Normandie.

A l'issue de la réception du cahier des charges fourni par le cabinet VERDI, Monsieur le Maire lancera un appel d'offre pour obtenir plusieurs devis.

5) Conseil d'école

Madame DUPUIS, adjointe aux affaires scolaires, présente lors du conseil d'école du 4 novembre 2016 à 18h, évoque les points évoqués

Un point a été fait sur les effectifs, actuellement 105 élèves, 107 prévus au 1^{er} janvier 2017.
Pour la rentrée scolaire 2017/2018, il est prévu 98 élèves.

Les élèves vont tous les 15 jours à la bibliothèque d'Angicourt.
La photo de classe a eu lieu le 4 octobre 2016.

Programme de fin d'année :

- 6 décembre matin : spectacle de Noël
- 16 décembre 17h30 : chorale.

Les prochains conseils d'école auront lieu les 6 mars et 16 juin 2017.

6) Travaux

Le devis pour l'alarme de la salle des fêtes est en l'attente d'envoi par l'entreprise.

Les travaux de remplacement des fenêtres du logement communal et de la salle des fêtes sont finis.

7) Réunion conseil municipal

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 25 novembre 2016 à 20h30, un certain nombre de points du prochain ordre du jour a été évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Le maire,

Michel DELAGRANGE

Membres présents	Signatures
Michel DELAGRANGE	
Béatrice DUPUIS	
Jean-Marc DELHOMMEAU	
Francis ANTOINE	
Jean-Pierre FREMONT	
Nathalie CHAMPENOIS	
Dominique ALDEBERT	
Isabelle BIMONT	Absente
Alain BONNEAU	Pouvoir à M. DELAGRANGE
Eric CHARLES	Absent
Martine JUNGBLUTH	
Christine LEVEQUE	
Pascal POINDRON	Pouvoir à M. WALBECQ
Laurent RUHAUT	
Jessie WALBECQ	